

PROGRAMME  
2019/2024

11<sup>e</sup> —

6 ANS DE SOLIDARITÉ

PRO -

POUR UNE QUALITÉ

GRA -

DE L'EAU DURABLE

MM E

2019 - 2024



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

# ÉDITO

## SOMMAIRE

UN PROGRAMME D' ACTIONS AMBITIEUX, ADAPTÉ AUX PRIORITÉS DU BASSIN ADOUR-GARONNE	04
UN PROGRAMME D' ACTIONS CIBLÉ POUR...	06
DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DU PROGRAMME	10
LE 11 <sup>e</sup> PROGRAMME C' EST AUSSI...	12
LES REDEVANCES	13

C'est à l'issue de 20 mois de travail que le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence a été voté par nos instances.

Un vote unanime, après débats, concertations, arbitrages pour fixer les grandes priorités d'actions pour notre bassin, durant les 6 ans à venir.

Ce 11<sup>e</sup> programme a été construit avec l'ambition de répondre aux spécificités et enjeux de notre territoire, ce qui a parfois conduit à des renoncements et choix difficiles, mais pour une meilleure sélectivité d'actions sur des priorités réaffirmées.

Il respecte les orientations nationales tout en répondant aux enjeux du bassin portés par le Conseil d'Administration et le Comité de Bassin.

Les dotations sur les priorités identifiées ont été préservées, voire renforcées, afin que ce 11<sup>e</sup> programme, ses actions et financements, soient au service de la reconquête et du maintien du bon état des milieux aquatiques, de la qualité de l'eau potable, de la préservation des usages et activités économiques du bassin.

Un programme ambitieux donc, mais qui répond de façon efficace et cohérente à ces objectifs, dans un contexte de changement climatique préoccupant qu'il faut anticiper pour une prise en compte collective plus efficace.

Un programme enfin dont les fondements et les gages de réussite résident dans la solidarité financière et entre les territoires : de l'amont à l'aval, de la terre à la mer, de l'urbain au rural.

Ce programme c'est aussi celui de l'ouverture avec la mise en œuvre d'actions post Assises de l'eau et Plan d'Adaptation au Changement Climatique. Nous allons devoir co-construire des politiques publiques avec les autres acteurs de l'État, des collectivités locales, qui prendront mieux en compte la préservation des ressources naturelles et notamment de l'eau.

Collectivités, industriels, agriculteurs, associations... c'est en menant des actions concertées et innovantes, favorisant les synergies sur des projets contribuant à une gestion durable et solidaire, que nous relèverons les défis pour la ressource en eau dans le Sud-Ouest.

**Guillaume CHOISY**  
Directeur Général de l'agence  
de l'eau Adour-Garonne

**Anne-Marie LEVRAUT**  
Présidente du Conseil  
d'administration de l'agence  
de l'eau Adour-Garonne



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'AGENCE DE L'EAU A ADOPTÉ  
LE 12 NOVEMBRE 2018,  
LES MODALITÉS DU PROGRAMME  
D'INTERVENTION QUI ORIENTENT  
SA POLITIQUE POUR LA PÉRIODE  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019  
AU 31 DÉCEMBRE 2024.

## 3 GRANDES PRIORITÉS POUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE



**L'ADAPTATION**  
au changement  
climatique,

**LA RECONQUÊTE**  
de la qualité des eaux  
superficielles et souterraines,  
ressource stratégique pour  
l'eau potable,

**LA SOLIDARITÉ**  
réaffirmée envers les  
territoires ruraux pour la mise  
à niveau des services d'eau  
potable et d'assainissement

Les orientations et priorités du programme  
ont été précisées et complétées par plusieurs  
**cadres nationaux** qui ont fait l'objet de  
larges débats au sein du Comité de Bassin.



# 1,6

## MILLIARD D'€ SUR 6 ANS

POUR SAUVEGARDER L'EAU DU SUD-OUEST,  
PRÉSERVER L'ENSEMBLE DES USAGES,  
LA BIODIVERSITÉ ET **S'ADAPTER**  
**AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**



# UN PROGRAMME D' ACTIONS AMBITIEUX, ADAPTÉ AUX PRIORITÉS DU BASSIN

## EN 2050

LE DÉFICIT EN EAU EN ADOUR-GARONNE  
POURRAIT ATTEINDRE **50 %**  
DES PRÉLÈVEMENTS ACTUELS  
SOIT 1,2 MILLIARD DE M<sup>3</sup>.

1

### UN PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : RÉPONDRE À L'URGENCE

LE GRAND SUD-OUEST SERA LE TERRITOIRE, EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, LE PLUS IMPACTÉ PAR LE **DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE**, COMME L'A CONFIRMÉ LE DERNIER RAPPORT DU GIEC. L'EAU DEVIENDRA UN FACTEUR LIMITANT AUSSI BIEN POUR LES POPULATIONS QUE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'enjeu est d'assurer à tous l'approvisionnement en eau potable en quantité et en qualité suffisantes et de faire en sorte que les milieux aquatiques puissent s'adapter à l'évolution du climat.

**Le Comité de Bassin a adopté en 2018 un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC).**

Il propose aux collectivités et à tous les usagers de l'eau, des mesures visant à adapter les comportements et les modes de production à ce nouveau contexte afin de satisfaire les différents **usages** sur le bassin.



#### OBJECTIFS

MOINS  
POLLUER

MOINS  
CONSOMMER

MIEUX GÉRER  
DANS LE TEMPS  
ET SUR LES  
TERRITOIRES



ENVIRON

**55 %**  
DES AIDES  
CONTRIBUENT  
À CET ENJEU



#### À SAVOIR

Consciente de cet enjeu majeur, L'ENTENTE POUR L'EAU (constituée du préfet de bassin, du président du Comité de Bassin, des présidents de régions Nouvelle-Aquitaine, et Occitanie / Pyrénées-Méditerranée) a déclaré L'EAU GRANDE CAUSE DU SUD-OUEST et s'est engagée à soutenir une stratégie pour la gestion de l'eau en cohérence avec les mesures préconisées dans le PACC.

2

## LA RECONQUÊTE DU BON ÉTAT DES EAUX : ENJEU MAJEUR EN ADOUR-GARONNE

SUR LE BASSIN, PLUS DE LA MOITIÉ DES **3 000 MASSES D'EAU** NE SONT PAS EN BON ÉTAT AUJOURD'HUI, AU SENS DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU.

La reconquête du bon état est prioritaire pour assurer à tous les usagers et aux **écosystèmes**, une eau de qualité et ainsi faciliter l'adaptation au changement climatique.

CETTE RECONQUÊTE DU BON ÉTAT PASSE AUSSI PAR :

### La lutte contre l'érosion de la **biodiversité**

Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques permet d'en préserver la richesse et de profiter des multiples services qu'ils rendent. Favoriser leur résilience et restaurer la fonctionnalité des habitats, c'est aussi se préparer au changement climatique en déployant des solutions fondées sur la nature.

Le 11<sup>e</sup> programme accompagne les collectivités territoriales qui gèrent et restaurent les cours d'eau, préservent les zones humides et la biodiversité aquatique en recherchant des cofinancements européens en lien avec les Régions.

### La **préservation et restauration** du **littoral** et des milieux marins

En appui du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) établi en 2015, l'Agence renforce son action durant le 11<sup>e</sup> programme, pour améliorer la connaissance de l'état des eaux littorales et côtières, l'évaluation des pressions sur ces milieux marins et la réduction des causes de leur dégradation (rejets, contrats portuaires, tourisme...).



### OBJECTIFS

800 MASSES D'EAU PRIORITAIRES D'ICI 2021

FAVORISER LA RÉSILIENCE DES MILIEUX AQUATIQUES

CONNAISSANCE ET RÉDUCTION DES CAUSES DE DÉGRADATION



AUTOUR DE **82 %** DES AIDES

3

## SOLIDARITÉ SUR L'EAU : DES SYNERGIES RENFORCÉES

L'ENJEU DU 11<sup>e</sup> PROGRAMME EST DE DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES ET BÉNÉFICIAIRES DU BASSIN : SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET FINANCIÈRE ENTRE L'AMONT ET L'AVAL, LA TERRE ET LA MER, L'URBAIN ET LE RURAL, MAIS ÉGALEMENT ENVERS LES GÉNÉRATIONS FUTURES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Ces solidarités se traduisent par des modalités d'aides renforcées, en particulier sur les **Zones de Revitalisation Rurale** (ZRR) : éligibilités spécifiques, taux augmentés, bonifications d'aide, notamment dans le cadre de la rénovation et gestion durable des systèmes d'eau potable et d'assainissement.



### OBJECTIFS

PRIORISATION DES AIDES

MAÎTRISE DES COÛTS

RENFORCEMENT DES MÉCANISMES DE SOLIDARITÉ Y COMPRIS VIA LE **PRIX DE L'EAU** MINIMUM



ENVIRON **84 %** DES AIDES VONT BÉNÉFICIER AUX ZONES DE SOLIDARITÉ

# UN PROGRAMME D' ACTIONS CIBLÉ POUR...

## 1 ... RÉDUIRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET PLUVIALES

PLUS DE 800 MASSES D'EAU DU BASSIN CONNAISSENT UNE POLLUTION DOMESTIQUE FORTE ET SIGNIFICATIVE

La réduction des **pressions domestiques** est l'enjeu principal du 11<sup>e</sup> programme pour reconquérir le bon état des eaux et garantir les usages tels que la production d'**eau potable**, la baignade, la conchyliculture, la pêche à pied...

Pour cela l'Agence soutient les collectivités dans des travaux favorisant le bon acheminement des eaux usées vers les stations d'épuration et garantissant un traitement efficace.

De plus, dans un contexte de changement climatique préoccupant (accroissement de l'intensité des pluies, baisse des débits des cours d'eau), l'Agence accompagne les collectivités dans la mise en place de mesures préventives et durables pour une meilleure prise en charge des eaux de pluie et de ruissellement : privilégier leur gestion à la source, favoriser leur récupération et infiltration, limiter l'imperméabilisation des sols.

Le soutien de l'Agence est renforcé dès lors que ces travaux se font sur des systèmes d'assainissement générant une forte pression polluante sur les masses d'eau, en lien avec les **Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés** (PAOT) qui permettent une gestion collective et partagée de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin versant.



### OBJECTIFS

INTERVENTION SUR 350 MASSES D'EAU D'ICI 2024



**81 M€**  
PAR AN  
**486 M€**  
SUR 6 ANS



De **10 à 50 %**  
d'aides



### ACTIONS

- Construction, réhabilitation, amélioration, extension de stations d'épuration
- Création de réseaux de transfert pour acheminer les eaux usées vers des ouvrages de traitement
- Réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées
- Création de bassins de stockage/restitution des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales : aménagements en zones urbanisées de noues, chaussées réservoirs, jardins de pluie...
- Désimperméabilisation des sols
- Études de schémas directeurs et de gouvernance
- Appuis technique auprès des collectivités

2

## ...RÉDUIRE LES POLLUTIONS LIÉES AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

PRÈS DE 350 MASSES D'EAU DU BASSIN SONT IMPACTÉES PAR DES **REJETS INDUSTRIELS**. LA DIMINUTION DES PRESSIONS ET DES ÉMISSIONS DE MICROPOLLUANTS EST UN AUTRE ENJEU FORT DU 11<sup>e</sup> PROGRAMME.

L'Agence poursuit son engagement dans l'amélioration du traitement des effluents industriels, la fiabilisation des ouvrages existants, la prévention des pointes de pollutions et des risques de pollutions accidentelles et la promotion des aménagements internes et des technologies propres.

Elle priorise les travaux nécessaires à la protection des usages (**captages d'eau potable**, zones de baignade, zones conchylicoles et de pêche à pied) et ceux prévenant les effets du changement climatique.

Par ailleurs, elle favorise la mise en œuvre d'opérations collectives et concertées qui associent plusieurs entreprises à l'échelle d'un territoire.



### OBJECTIFS

INTERVENTION SUR 150 MASSES D'EAU AVANT 2024



**16 M€**  
PAR AN  
**96 M€**  
SUR 6 ANS



### ACTIONS

- Traitement des pollutions des entreprises situées sur ces 150 masses d'eau
- Recours à des technologies propres et lutte contre les toxiques et pollutions accidentelles
- Incitation aux économies d'eau et aux projets de réutilisation dans le cadre du changement climatique



**30 à 60 %**  
d'aides selon la taille de l'entreprise

3

## ... LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES VISE D'UNE PART À LA RÉDUCTION DES POLLUANTS D'ORIGINE AGRICOLE ET LEUR TRANSFERT DANS L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ET D'AUTRE PART À LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE **L'EAU BRUTE** POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

Pour atteindre ces objectifs, l'Agence adapte ses interventions en fonction des enjeux et concentre ses aides sur les territoires à enjeux prioritaires, notamment les aires d'alimentation de captages d'eau potable identifiés comme prioritaires dans le SDAGE.

POUR CELA :

- elle appuie les démarches territorialisées en encourageant la mise en place de **Plans d'Actions Territoriaux** (PAT) et de volets agricoles dans les contrats territoriaux.
- elle soutient le développement et la pérennisation des systèmes de production respectueux de la ressource en eau et notamment les filières à **bas niveau d'intrants** et la conversion à l'**agriculture biologique**.

- elle apporte un appui à la diffusion de pratiques vertueuses liées à **l'agro-écologie**
- elle accompagne la mise en œuvre sur le bassin, de plans nationaux comme :
  - la directive nitrates (mise en œuvre des plans d'action sur les zones vulnérables)
  - le plan Ecophyto 2+ (réduction des quantités de produits phytosanitaires utilisés en agriculture)
  - le plan Ambition Bio 2022 (objectif: 15 % des surfaces agricoles françaises cultivées en bio d'ici 2022).



**25 à 70 %**  
d'aides



### ACTIONS

- Actions menées dans les PAT pour la protection des aires d'alimentation de captage d'eau potable
- Conversion à l'agriculture biologique
- Conseil et sensibilisation sur les changements de pratiques agricoles : agro-écologie, agroforesterie, conservation des sols
- Soutien aux investissements performants (réduction d'intrants) sur tout le bassin
- Accompagnement du Plan Ecophyto 2+
- Gestion des effluents d'élevage en zones vulnérables
- Animation territoriale



**27 M€**  
PAR AN (**39M€ EN 2019**)  
**162 M€**  
SUR 6 ANS



### OBJECTIFS

170 000 HA SUPPLÉMENTAIRES CONVERTIS À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES PRIORITAIRES  
81 CAPTAGES BÉNÉFICIANT D'UN PAT ADAPTÉ  
4 800 AGRICULTEURS ÉQUIPÉS EN MATÉRIEL ÉCONOME EN INTRANTS  
2 000 EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE EN ZONES VULNÉRABLES



# UN PROGRAMME D' ACTIONS CIBLÉ POUR...

4

## ...PRÉSERVER LES RESSOURCES ET L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU 11<sup>e</sup> PROGRAMME EN MATIÈRE D'EAU POTABLE SONT DE DEUX ORDRES :

- **Protéger** les captages pour restaurer une bonne qualité de l'eau brute et ainsi diminuer les traitements de potabilisation.
- Garantir de manière durable une **eau distribuée de qualité** conforme aux normes sanitaires grâce à une organisation adaptée et à la bonne échelle, permettant de **rationaliser les coûts**.

L'Agence encourage les actions préventives de lutte contre les pollutions diffuses et mobilise ses moyens sur les zones à enjeux prioritaires, notamment à travers les Plans d'Actions Territoriaux (PAT) (cf. Lutte contre les pollutions diffuses agricoles).

Elle apporte également une aide de 50 % pour le traitement de trois paramètres: bactériologie, turbidité et arsenic, pour les ressources situées en ZRR, sous condition d'engagement en parallèle, d'une démarche préventive de Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE), en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).



### OBJECTIFS

400 CAPTAGES PROTÉGÉS

550 UNITÉS RENDUES CONFORMES

40 PROJETS ACCOMPAGNÉS POUR RÉSORPTION DE PROBLÈMES QUANTITATIFS ET QUALITATIFS



### ACTIONS

- Traitement des eaux brutes (unités de traitement)
- Restructuration des systèmes d'alimentation en eau potable (forages, réseaux et unités de traitement)
- Protection des captages et de la ressource en eau (aires d'alimentation de captage)
- Appui technique auprès des collectivités
- Études de schémas directeurs et de gouvernance



26 M€  
PAR AN

156 M€  
SUR 6 ANS



50 %  
d'aides  
maximum

5

## ...AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE ET INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, AMÉLIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU PAR **TOUS LES MOYENS** (ÉCONOMIES D'EAU, GESTION DES RÉSERVES EXISTANTES, AMÉNAGEMENT ET CRÉATIONS DE NOUVELLES RÉSERVES) EST UN ENJEU MAJEUR SUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE.

L'objectif est de rétablir durablement l'équilibre quantitatif des rivières et eaux souterraines en **période d'étiage**, afin de limiter les périodes de restriction et ainsi préserver les usages, les activités et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Pour cela, l'Agence aide les collectivités, industriels et agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques pour une gestion économe et rationnelle de l'eau.

Elle soutient également les actions qui favorisent une gestion concertée de la ressource ainsi que celles qui visent à améliorer les connaissances du **fonctionnement hydrologique** des bassins versants.

6

## ...PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITÉ

L'OBJECTIF PRINCIPAL EST D'ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES POUR SAUVEGARDER LEUR RICHESSE, LEUR BIODIVERSITÉ ET PROFITER DES SERVICES QU'ILS RENDENT.

Leur rôle de **régulation hydrologique** et d'autoépuration est essentiel et doit être préservé pour maintenir l'équilibre écologique face au changement climatique.

Parce qu'une gestion pérenne des milieux aquatiques passe par une gouvernance adaptée, l'Agence accompagne les acteurs locaux pour qu'ils se structurent et s'organisent à l'échelle des bassins versants et privilégient une approche intégrée en faveur des milieux aquatiques. Elle favorise également l'intervention des acteurs publics pour la préservation et l'acquisition des **zones humides**. Elle les incite à développer sur leur territoire des programmes pluri-annuels pour mobiliser de manière cohérente les outils disponibles (études, actions foncières et contractuelles, programmes de travaux, suivi, sensibilisation...), en lien avec l'ensemble des gestionnaires, au premier rang desquels les agriculteurs. L'Agence poursuit également l'accompagnement de plans nationaux comme le plan national Biodiversité, notamment dans les **Territoires Engagés pour la Nature** (TEN), ou les plans nationaux en faveur des poissons migrateurs amphihalins pour lesquels le bassin Adour-Garonne constitue un vivier exceptionnel à l'échelle européenne.



### OBJECTIFS

RESTAURER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF SUR 47 TERRITOIRES

10 PROJETS DE TERRITOIRE MIS EN ŒUVRE



**31 M€** / AN

Dont **18 M€** pour le multi-usage  
**12 M€** pour l'eau potable  
**1 M€** pour l'industrie

**186 M€**  
SUR 6 ANS



### ACTIONS

- Économies d'eau et gestion collective des prélèvements
- Mobilisation, aménagement ou création de réserves collectives pour l'ensemble des usages
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable
- Recyclage, réutilisation de l'eau, transfert de prélèvement
- Gouvernance et connaissance pour une gestion concertée de la ressource



Jusqu'à **70 %**  
dans les projets de territoire



### OBJECTIFS

150 PROGRAMMES DE GESTION DE COURS D'EAU MIS EN ŒUVRE

400 OUVRAGES ÉQUIPÉS POUR FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

25 000 HA DE ZONES HUMIDES GÉRÉS



**40 M€**  
PAR AN

**240 M€**  
SUR 6 ANS



### ACTIONS

- **Restauration**
  - de la qualité de la ripisylve et des boisements alluviaux
  - des fonctions physiques des cours d'eau, de la diversité des habitats et des espèces aquatiques,
  - des connexions entre lit mineur et lit majeur et les relations entre nappes et rivières
  - de la continuité écologique (amont/aval)
- **Réduction**
  - des impacts sur la continuité écologique longitudinale (barrages, seuils,...) et transversale (digues, enrochements des berges...)
  - de l'érosion des bassins versants
- **Préservation**
  - des zones humides et de la biodiversité aquatique notamment les grands poissons migrateurs du bassin



De **30**  
à **80 %** d'aides



# DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DU PROGRAMME

1

## PLANIFICATION ET GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

CRÉER DES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES À LA RECONQUÊTE DU BON ÉTAT DES EAUX EXIGE UNE APPROCHE CONCERTÉE, ÉQUILBRÉE ET COLLECTIVE, À PARTIR D'UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ À L'ÉCHELLE D'UN **TERRITOIRE.**

La gestion territoriale et plus précisément l'animation territoriale, permettent rencontres, échanges et co-construction entre les différents acteurs de l'eau pour des actions ciblées, stratégiques et efficaces.

L'Agence soutient la mise en place d'outils de gouvernance et d'animation territoriale tels que :

- Les **SAGE**, les contrats de rivière, les contrats de progrès territoriaux
- Des PAOT, à l'échelle des sous-bassins versants
- Des démarches de gestion intégrée sur les nappes captives



### OBJECTIFS

11 SAGE NÉCESSAIRES  
À METTRE EN ŒUVRE



Jusqu'à **70 %**  
d'aides pour l'animation  
territoriale

### EAU ET URBANISME: LIMITER LES IMPACTS

La réelle prise en compte de la politique de l'eau dans les **projets d'urbanisme** constitue un enjeu important.

L'Agence accompagne les acteurs de l'eau et les acteurs de l'urbanisme pour :

- Mieux intégrer les questions de l'eau dans les programmes d'urbanisme
- Une meilleure **articulation** entre les outils de gestion de l'eau et les documents d'urbanisme: Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU).



Jusqu'à  
**50 %**  
d'aides  
maximum

2

## CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE : L'ÉLÉMENT CLÉ POUR PROGRESSER

LE 11<sup>e</sup> PROGRAMME DOIT PERMETTRE DE DISPOSER DES CONNAISSANCES nécessaires pour mieux évaluer, orienter, adapter la mise en œuvre **des politiques de l'eau**, anticiper les changements et répondre aux obligations communautaires.

À travers la réalisation d'études, l'Agence contribue à l'évaluation de l'état des eaux et à la connaissance dans le domaine des réseaux de surveillance et de suivi des milieux.

Elle participe ainsi au partage d'expériences et à la diffusion des connaissances auprès des partenaires, citoyens et décideurs du bassin.



De **50 à 60 %**  
d'aides pour les études  
et la surveillance

4

## COMMUNICATION : SENSIBILISER À LA CAUSE DE L'EAU

LA COMMUNICATION DU 11<sup>e</sup> PROGRAMME DOIT PERMETTRE DE SENSIBILISER LE PUBLIC aux grands enjeux du bassin, notamment le changement climatique et de promouvoir **l'éducation** à l'eau, afin d'inciter les acteurs à s'engager et à adopter des comportements **responsables**.



**50 %**  
d'aides maximum pour  
des programmes structurants  
de sensibilisation et d'éducation  
à la ressource ou aux enjeux  
spécifiques du bassin.



3

## INNOVATION : DES SOLUTIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX USAGERS, encourager les économies d'eau, développer la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des territoires, autant d'enjeux actuels et futurs qui peuvent trouver leurs solutions durables dans des **projets innovants**.

L'Agence soutient durant son 11<sup>e</sup> programme, les actions permettant d'anticiper les évolutions relatives au domaine de l'eau et répondre aux enjeux territoriaux du bassin fortement impacté par le changement climatique.

Menées en concertation avec les collectivités et des partenaires variés (Régions, métropoles, pôles de compétitivité, AFB, ADEME...), ces opérations seront financées dans le cadre **d'appels à projets** dédiés.

5

## COOPÉRATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALES : DE L'EAU POUR TOUS AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

AU NIVEAU INTERNATIONAL, l'Agence agit pour améliorer l'accès **universel** à l'eau potable, à l'assainissement de base et la gestion durable de la ressource, aux côtés de collectivités du bassin et de structures publiques locales.

Elle apporte une aide technique et financière aux projets **solidaires**. L'Agence cherche par ailleurs à promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau, par plusieurs coopérations en Amérique Latine et sur le bassin du fleuve Sénégal.



**50 %**  
d'aides maximum pour des projets  
portés par des associations  
**80 %**  
d'aides maximum  
pour les collectivités



## LE 11<sup>E</sup> PROGRAMME C'EST AUSSI...

### ... DES PARTENARIATS NOUVEAUX ET DES FINANCEMENTS MOTIVANTS

#### LES CONTRATS DE PROGRÈS

L'agence développera, avec ses partenaires, des contrats de progrès dont le but est de partager des objectifs concrets et de donner une visibilité sur le suivi d'actions prioritaires sur la durée du programme.

Ainsi, le contrat de progrès **territorial** permet, à l'échelle d'un bassin hydrographique, la programmation d'actions pluriannuelles en réponse aux problématiques des territoires, notamment la reconquête du bon état des masses d'eau et la qualité de l'eau potable.

Fortement lié au Plan d'Actions Opérationnel Territorial (PAOT), il assure, le cas échéant, une traduction opérationnelle des SAGE. Il structure l'engagement des maîtres d'ouvrage pour l'atteinte d'objectifs précis sur des échéances courtes.

Il repose sur un dispositif « gagnant-gagnant » qui permet de bonifier le taux d'aide de certaines opérations répondant aux objectifs de l'Agence (bon état, solidarité territoriale), et d'aider des opérations habituellement non-éligibles.

Ces contrats sont mis en œuvre en synergie réglementaire avec les services de l'État et organisés, sur le plan financier, avec les partenaires co-financeurs et les maîtres d'ouvrage.



Possibilité de **20 %**  
de bonification des taux  
d'aide de l'Agence sur certaines  
actions en Zones de solidarité

#### UN PARTENARIAT FINANCIER INÉDIT

L'agence de l'eau et la Caisse des Dépôts et Consignations mettent en commun leurs moyens au service des collectivités en proposant une offre de financement des projets, concertée et articulée entre les deux structures.

Les deux structures souhaitent conduire des actions communes sur la période 2019-2024, pour dynamiser l'émergence de projets en accompagnant les maîtres d'ouvrage dans l'ingénierie technique et financière.

Le partenariat se développe pour soutenir les objectifs de la politique du **petit cycle de l'eau** dans le bassin (eau potable et assainissement) et son articulation avec les politiques territoriales et l'adaptation au changement climatique.

Il permettra un accès facilité à la connaissance des dispositifs de financement et l'articulation des interventions techniques et financières complémentaires de l'agence de l'eau et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

#### UNE RÉMUNÉRATION INCITATIVE : LE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

L'Agence expérimentera, dans le cadre de son 11<sup>e</sup> programme, les Paiements pour Services Environnementaux (**PSE**), mesure phare du Plan national Biodiversité, destinée à encourager les agriculteurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et à favoriser le maintien de la biodiversité.

Cette **rémunération incitative** sera versée dans le cadre d'un projet collectif (démarche territoriale), évalué sur la base d'un nombre réduit d'indicateurs, dans les zones à enjeux biodiversité et eau.

# LA RÉPARTITION DES REDEVANCES

LES REDEVANCES SONT DES RECETTES FISCALES ENVIRONNEMENTALES PERÇUES AUPRÈS DES USAGERS DE L'EAU, EN APPLICATION DES PRINCIPES DE PRÉVENTION ET DE RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS À L'ENVIRONNEMENT.

Les redevances sont payées par chaque usager (particuliers, collectivités, agriculteurs, industriels) en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel, en application du principe pollueur/payeur ou préleveur / payeur.

Les redevances financent en totalité le programme d'actions de l'Agence, contribuent à son fonctionnement ainsi qu'à celui des opérateurs de l'État, sans augmentation majeure de la pression fiscale sur les usagers.

POUR **100 €**  
DE REDEVANCES  
PERÇUS PAR L'AGENCE DE  
L'EAU, LA RÉPARTITION  
EST LA SUIVANTE :

**0,10 €**

REDEVANCE POLLUTION  
ÉLEVAGE

**2,40 €**

REDEVANCE POLLUTION  
PAYÉE PAR INDUSTRIELS ET  
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

**8 €**

REDEVANCE POLLUTION  
DIFFUSE (phytosanitaire)

**68,90 €**

REDEVANCE POLLUTION  
DOMESTIQUE

**12,80 €**

REDEVANCE PRÉLÈVEMENT  
SUR LA RESSOURCE PAYÉE  
PAR LES COLLECTIVITÉS

**0,60 €**

REDEVANCE PROTECTION DES  
MILIEUX AQUATIQUES (pêche)

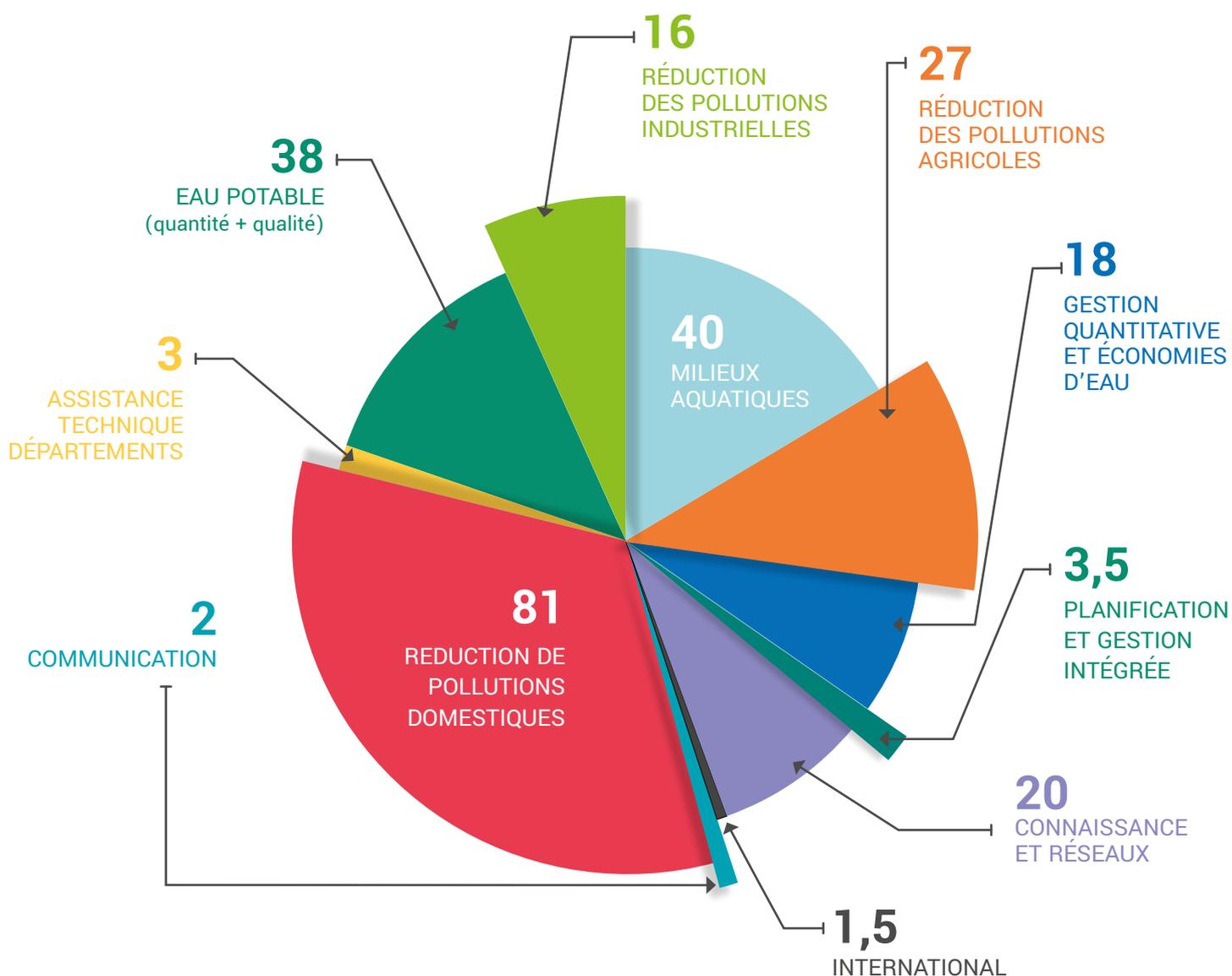
**7,20 €**

REDEVANCE PRÉLÈVEMENT  
SUR LA RESSOURCE  
PAYÉE PAR LES ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES (agriculture,  
hydroélectricité, industrie)

# CAPACITÉ D'INTERVENTION ANNUELLE DANS LE CADRE DU 11<sup>E</sup> PROGRAMME



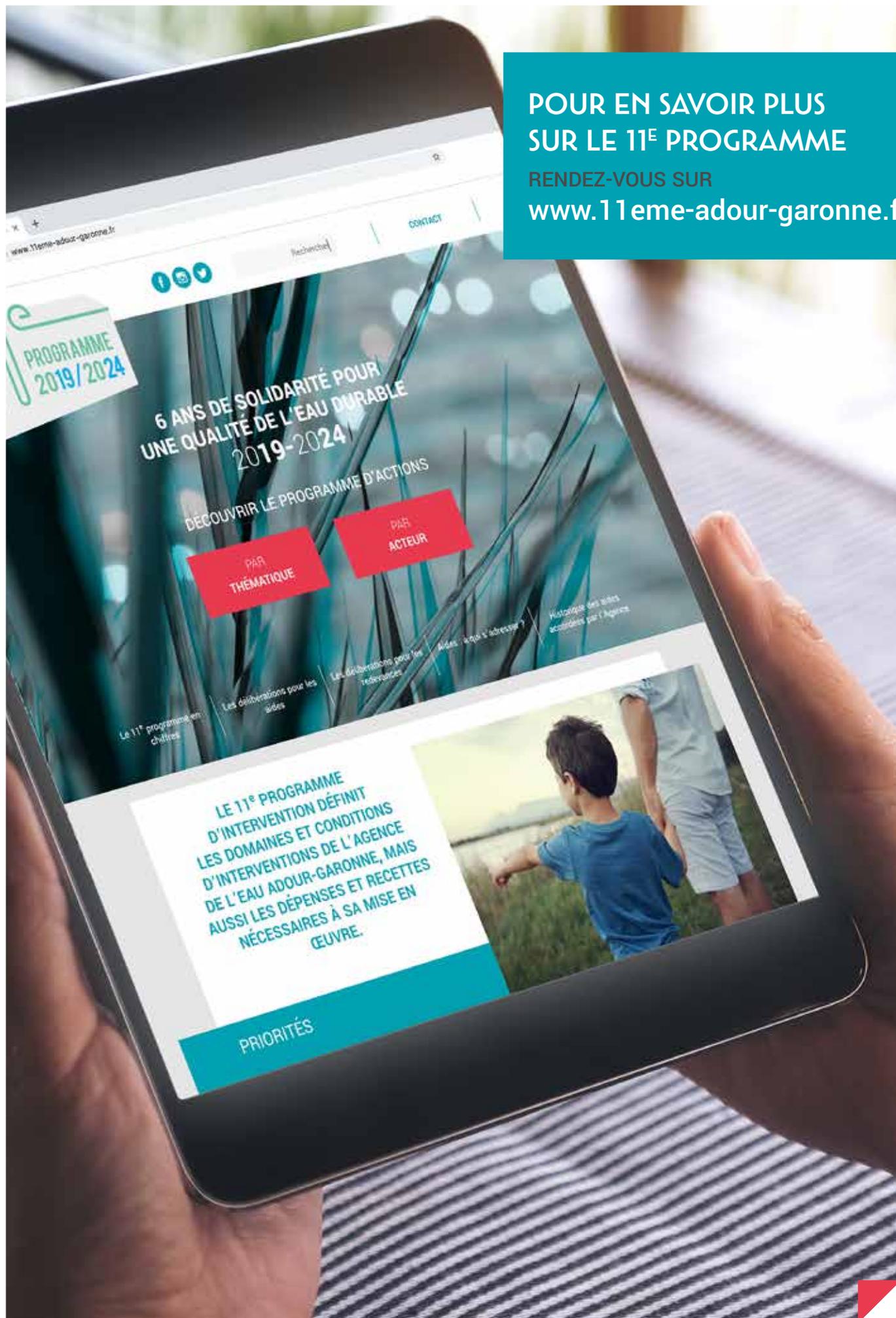
**250 M€/an**  
répartis comme suit :



POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LE 11<sup>E</sup> PROGRAMME

RENDEZ-VOUS SUR

[www.11eme-adour-garonne.fr](http://www.11eme-adour-garonne.fr)



# 11<sup>e</sup> PROGRAMME 2019/2024

L'agence de l'eau Adour-Garonne, établissement public de l'État, met en œuvre le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en favorisant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, conformément aux objectifs de la directive-cadre sur l'eau (DCE). La loi du 8 août 2016 a élargi son champ d'intervention aux domaines de la biodiversité terrestre et marine et du milieu marin.

L'action de l'Agence s'inscrit dans le cadre de programmes pluriannuels d'intervention adoptés par le Comité de Bassin et le conseil d'administration de l'Agence. Ces programmes déterminent pour une durée de six ans les domaines et les modalités d'actions de l'Agence, ainsi que le montant des recettes et des dépenses nécessaires à sa mise en œuvre. La politique de soutien de l'agence de l'eau est principalement financée via des redevances prélevées sur les différents usages de l'eau.

**Cette plaquette présente les grandes lignes du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence qui constitue la déclinaison opérationnelle de sa stratégie pour la période 2019-2024.**

# AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

## SIÈGE

90, rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse CEDEX 4  
Tél. : 05 61 36 37 38  
Fax : 05 61 36 37 28

## DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

### ATLANTIQUE-DORDOGNE

16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

4, rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux CEDEX  
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax :  
05 56 11 19 98

et 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

94, rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-  
de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00 -  
Fax : 05 55 88 02 01

### GARONNE AMONT

12 • 30 • 46 • 48

Rue de Bruxelles Bourran -  
BP 3510  
12035 Rodez CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 56 00 -  
Fax : 05 65 75 56 09

et 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

97 rue Saint-Roch CS 14407  
31 405 Toulouse CEDEX 4.  
Tél. : 05 61 43 26 80 -  
Fax : 05 61 43 26 99

### ADOUR ET CÔTIERS

40 • 64 • 65

7, passage de l'Europe  
BP 7503  
64075 Pau CEDEX  
Tél. : 05 59 80 77 90 -  
Fax : 05 59 80 77 99

PLUS D'INFO  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



@Adour\_Garonne

